



Compte rendu 2016 CAP Mutations Cadres C et B du 12 juillet Cadres A du 13 juillet.

La Présidente rappelle les règles qui ont motivés les choix de la Direction :

- l'intérêt de l'agent,
- l'intérêt du service ou du poste
- le respect des règles de gestion.

Plus précisément en réponse à notre déclaration liminaire, elle donne les réponses suivantes :

- **les détachements** : cela va dans l'intérêt et la satisfaction de l'agent et du service ou du poste.
- **Les ALD** : la Direction a tenté de donner le plus possible satisfaction aux collègues.
- **Les postes à profil** : démarche locale ponctuelle. Sur la Paierie Régionale, la situation est sensible, la Direction souhaitant maintenir ce poste en Seine Maritime. La Présidente précise que dorénavant, elle consultera les OS si ce mode de recrutement devait être renouvelé.
- **La date tardive des CAP** : elle partage notre analyse mais nous restons tributaire du calendrier national..

La Présidente nous informe qu'elle va faire remonter les déclarations liminaires aux Services RH Centraux, certains points abordés relevant de la gestion Nationale.

Elle nous précise qu'elle va regarder de près la gestion des « petits irritants » (prendre en compte en amont les problèmes de matériel, vacances d'emplois, besoin de formation...) car elle est attachée au condition de vie au quotidien des personnels. Dont acte !

Pour **F.O.-DGFIP 76** :

- les détachements vont, certes bien sûr, dans l'intérêt entendu des collègues. Il n'en demeure pas moins que cela pénalise le poste officiel d'accueil qui ne voit pas l'agent arriver... De plus la situation est inconfortable et précaire, tant pour les détachés que pour les ALD !
- les postes à profil : certains postes ne nécessitaient pas un appel particulier puisque ce sont des missions traditionnelles que tous les agents sont à même d'appréhender à l'exception du GIR !

Cadres C :

En préambule, la Direction précise que 70% des demandes ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœu. Cependant, un certain nombre de situations n'a pu aboutir lié au déficit chronique d'effectifs et aux choix prioritaires de la Direction.

Dès parution du projet, la majorité des dossiers défendue par **F.O.-DGFIP 76** a obtenu satisfaction. Sur un dossier **F.O.**, la Présidente a pris un engagement moral de donner satisfaction l'an prochain à la collègue. L'arrivée prochaine d'une possible liste complémentaire pourrait même favoriser la mutation. Affaire à suivre.

F.O.-DGFIP 76 intervient, comme l'an dernier, sur la situation critique du CFP de Bellencombre : les effectifs reviennent à 1,70 pour 3 ETP (suite à un départ programmé en août) . Avec ce non remplacement, le poste sera de nouveau en grande difficulté.

Les élues **F.O.-DGFIP76** ont, cette année encore, dénoncé le système des RAN très pénalisant pour les services et les agents (Cf liminaire **F.O.**) : une RAN peut être globalement excédentaire alors qu'il peut y avoir des déficits au sein de cette RAN.

A titre d'exemple, la RAN du Havre : + 2,50 (FF) et -7,30 (GCP) et la RAN de Neufchâtel en Bray : + 2,60 (FF) – 7 (GCP).

Les élues **F.O.** ont interpellé la Direction sur la problématique de répartition des effectifs au sein du service CSBO : certains pôles seraient, à priori, plus surchargés que d'autres .

La Présidente a indiqué qu'elle ferait un point sur ce sujet avec la nouvelle chef du pôle GP qui arrive mi-août.

Les élues **F.O.** ont interrogé la Direction sur le devenir du CFP de Fauville en Caux et de la gestion des antennes prévues.

Réponse : le poste sera bien supprimé au 1^{er} janvier 2017. Une antenne sera effectivement mise en place dont les modalités et la durée restent à définir !!

Les élues **F.O.** ont voté contre le mouvement en raison des motifs développés ci-dessus et du grand nombre de vacances d'emplois en reconnaissant cependant la qualité du travail effectué par le service RH.

La situation des effectifs reste catastrophique avec **43 vacances d'emplois** (- 32,80 emplois réels/Tagerfip et -10,20 CLM/TPT)

Elus **F.O.-DGFIP** à la CAPL N°3 : Marie-Odile DEVEAUX, Brigitte DUMESNIL et Patricia CARON.
Expert : Hervé PINEL

Cadres B :

En préambule, la Direction précise que 61% des demandes ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœu (hors ALD). Pour les ALD, 57 % ont obtenu leur 1^{er} vœu.

Cependant, un certain nombre de situations n'ont pu aboutir lié au déficit chronique d'effectifs et aux choix prioritaires de la Direction.

Dès parution du projet, la majorité des dossiers défendus par **F.O.-DGFIP 76** a obtenu satisfaction. Sur un dossier **F.O.**, la Présidente a pris un engagement moral de donner satisfaction l'an prochain au collègue concerné. Affaire à suivre....

Les élus **F.O.** ont abordé le devenir du poste de Valmont dont la suppression était programmée pour le 1^{er} janvier prochain. La Direction annonce que le Ministre n'a pas donné son aval. Le poste reste donc ouvert. La direction locale se rendra sur place fin juillet. (ndlr : l'intervention syndicale auprès des élus aurait-elle donc porté ses fruits !)

F.O.-DGFIP 76 est intervenu sur la situation préoccupante des postes de Grand Quevilly et de Grand Couronne.

La Direction nous a répondu en être également consciente.

Les élus **F.O.** ont voté contre le mouvement en rappelant les termes de la déclaration liminaire.

La situation des effectifs reste catastrophique avec **24 vacances d'emplois** (- 19,60 emplois réels/Tagerfip et - 4,40 CLM/TPT)

Elus **F.O.-DGFIP** à la CAPL N°2 : Emmanuel RIVRIN, Sylvie MALLET, Claude ANCELOT, Odile LEFRANCOIS et Guillaume BEURIOT. Expert : Hervé PINEL

Cadres A :

En préambule, la Direction précise que 72% des demandes ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœu (hors ALD). Pour les ALD, 67 % ont obtenu leur 1^{er} vœu.

32 demandes de mutations ont été formulées par les cadres A du département.

Interventions F.O.-DGFIP 76 :

- **CFP Yvetot Municipale** : le poste d'adjoint est officiellement pourvu mais l'adjoint est détaché ailleurs, ce qui est préoccupant.

En effet, le nouveau chef de poste arrive de la filière fiscale. Le challenge est conséquent d'autant que, si la collègue n'est pas soutenue, cela peut générer rapidement une souffrance au travail. Nous avons rappelé que ce cas n'est pas isolé en Seine-Maritime et pose -ou à posé- un certain nombre de problèmes tant pour ces nouveaux comptables que pour les postes concernés.

La Présidente va dans notre sens car ce constat est partagé dans tous les départements. La Direction locale sera très attentive sur cette situation.

- CFP du Centre Hospitalier du Havre :

Un adjoint est affecté mais détaché sur un autre poste (certes lui aussi pénalisé). Nous rappelons cependant que le CFP du Havre C.H. n'a plus d'adjoint depuis plusieurs mois (alors qu'il devrait y en avoir 3) et que ce rôle est dévolu à l'EDR. C'est également un poste à fort enjeu et est dévolu à une comptable d'origine filière fiscale arrivée dernièrement.

La Direction répond y avoir affecté un IDIV (Ndlr : pour combien de temps ?) et un inspecteur de l'EDR (Ndlr mais là aussi pour combien de temps, l'EDR n'étant pas extensible....)

- Nous sommes enfin intervenus sur **trois dossiers individuels**.

Malgré nos arguments, la Direction refuse de modifier le projet. Elle est cependant consciente de la problématique et tentera d'y remédier l'an prochain.

Nous avons rappelé que pour l'un de ces dossiers, la Direction s'était déjà engagée lors de la CAPL de l'an dernier....

Les élus **F.O.** ont voté contre ce projet en raison des points évoqués ci-dessus.

Elus **F.O.-DGFIP** à la CAPL N°1 : Dominique SALINE et Hervé PINEL